

**Sommet d'Evian**  
**Séance extraordinaire du Grand Conseil**  
**du 10 mai 2003**  
**Etat des lieux des préparatifs genevois**

---

1. Préliminaires

Dès l'annonce de la tenue du Sommet du G8 à Evian, le Conseil d'Etat a mis sur pied une cellule de travail ad hoc, regroupant des représentants du DJPS, de la Chancellerie d'Etat, du Corps des Gardes-frontière et le chef de projet nommé par la Confédération sur proposition des cantons concernés. Ceux-ci, en l'occurrence Genève, Vaud et Valais, ont constitué une Délégation intercantonale pour l'occasion.

Ces structures ont tenu de multiples séances préparatoires avec la France et la Confédération.

2. Dispositif policier

La mise en place du dispositif policier a exigé, à tout moment, pour des questions de cohérence, une coordination avec les polices vaudoise et valaisanne d'une part, avec la France d'autre part, pour assurer le parallélisme des mesures à prendre, par exemple pour la navigation sur le lac ou le contrôle aux frontières.

Etant donné qu'il est aujourd'hui avéré que Genève accueillera sur son territoire une partie conséquente de la manifestation altermondialiste du 1<sup>er</sup> juin 2003, les Conseils d'Etat concernés ont fait appel aux renforts policiers IKAPOL (entraide des polices d'autres cantons). La Confédération s'est par contre opposée jusqu'ici aux renforts de policiers étrangers.

Outre une définition très claire des structures de conduite, Genève a procédé à une mise à jour de la doctrine d'engagement des forces de police qui doit encore être validée par les cantons concernés. Cette doctrine est fondée sur 3 principes fondamentaux :

- le principe de la légalité, qui exige que la police intervienne lorsque des délits sont commis contre des personnes ou des biens;

- le principe de l'opportunité, qui tempère le premier principe pour éviter des conséquences disproportionnées : escalade ou risque d'atteindre des manifestants pacifiques;
- le principe de la proportionnalité enfin, qui doit guider toute intervention ou réponse policières.

### 3. Armée et frontières

Genève bénéficiera d'un engagement subsidiaire de l'Armée (protection des missions diplomatiques et des organisations internationales), mais en aucun cas, celle-ci ne sera amenée à intervenir, ni même à entrer en contact avec les manifestants.

Des mesures de contrôle aux frontières ont été coordonnées avec le CGfr (Corps des Gardes-frontière) et la France (principes du contrôle renforcé préalable, de la fermeture de quelques postes pendant la période du Sommet d'Evian et de la non-entrave aux flux frontaliers). Par respect du principe d'opportunité, il a été convenu qu'il n'y aurait pas de missions de maintien de l'ordre sur la frontière, sauf en cas de débordement de la manifestation du 1<sup>er</sup> juin.

### 4. Sécurité civile

Le Conseil d'Etat a décidé de la mise sur pied partielle, dès le 30 mai 2003, du dispositif OSIRIS qui règle l'organisation de l'intervention des pouvoirs publics dans des situations exceptionnelles (séance du Conseil d'Etat du 26 mars 2003).

Il a également décidé de subordonner des agents de sécurité municipaux (ASM) à la police, entre le 28 mai et le 3 juin 2003. Ceux-ci garantiront l'accès en tout temps aux infrastructures hospitalières et favoriseront la circulation des transports sanitaires et autres véhicules prioritaires (séance du Conseil d'Etat du 7 mai 2003).

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a engagé des moyens de Protection civile, en l'occurrence des astreints commis à l'accueil et à l'hébergement des manifestants, du 28 avril au 5 juin 2003 (séance du Conseil d'Etat du 30 avril 2003).

## 5. Accueil et hébergement

Le flou sur les intentions des manifestants et la désignation tardive de leurs représentants ont retardé quelque peu l'organisation de l'accueil et de l'hébergement des altermondialistes.

Depuis la cristallisation du tracé de la manifestation du 1<sup>er</sup> juin 2003, avec un départ en Suisse, le Conseil d'Etat a institué une structure logistique ad hoc chargée de l'accueil et de l'hébergement des manifestants souhaitant séjourner à Genève (séance du Conseil d'Etat du 30 avril 2003). La Ville de Genève et les communes concernées ont leurs représentants au sein de cette structure.

Deux sites d'hébergement sont prévus au Bout-du-Monde et à Vessy, avec une capacité totale de 40'000 places et un volet d'animations. Le site d'accueil français prévoit quant à lui 30'000 places.

Au surplus, les autorités restent en contact direct et permanent avec les représentants des manifestants, pour ce qui touche au tracé de la manifestation, aux restrictions qui seront nécessaires, ainsi qu'à la constitution d'un service d'ordre propre aux organisateurs.

## 6. Information et prévention

La Délégation intercantonale et le DJPS ont tenu différentes conférences de presse. Par ailleurs, des séances d'information régulières ont lieu avec les communes et les acteurs économiques.

Le DJPS a mis en place une plateforme d'information et de prévention avec ces mêmes partenaires. Cette plateforme possède un numéro vert genevois tout public (0800 800 844). Un autre numéro vert intercantonal sera mis en service durant le Sommet d'Evian.

**Notons enfin qu'un numéro spécial de la FAO sera diffusé à tous les ménages le 21 mai prochain. Il fournira à la population toutes les informations pratiques relatives au Sommet d'Evian et aux événements qui lui sont liés.**

\*\*\*\*\*